

nombreux et litigieux que ceux des entreprises de l'Ouest. Un certain nombre de points ont quand même été soulevés, qui devraient être examinés, malgré la rareté relative des données sociales et économiques sur ces entreprises.

Il convient d'abord de préciser que les entreprises de pêche de la région de l'Ontario sont de deux types: d'une part, les entreprises de pêche des Grands lacs et, d'autre part, celles dites des eaux intérieures. Des 931 permis de pêche commerciale émis en Ontario, 497 sont délivrés à des entreprises qui pêchent dans les eaux canadiennes des Grands lacs. Les 434 autres permis sont octroyés à des pêcheurs qui exploitent les eaux dites intérieures du nord et du sud de la province. Selon ces données statistiques, la récolte moyenne dans le secteur des Grands lacs (à l'exclusion du lac Sainte-Claire) totaliserait plus de 40 000 kilogrammes (88 000 livres) par permis, comparativement à moins de 3 000 kilogrammes (6 600 livres) par permis pour les autres secteurs de la province. Il en découle évidemment une répartition inégale des revenus, moins marquée toutefois que dans la région de l'Ouest. En Ontario, «il y a peut-être 300 personnes qui pêchent à temps partiel ou pour assurer leur subsistance et dont le revenu annuel est bien inférieur à 6 000 \$, et quelque 100 pêcheurs dont le revenu annuel dépasse 45 000 \$»⁽¹⁾. Les pêcheurs dont le revenu est le plus faible sont en majeure partie ceux qui exploitent les eaux intérieures du nord et du sud de la province, les autres pêchant dans le secteur des Grands lacs.

Les entreprises de pêche de l'Ontario sont donc plus importantes et plus développées que celles de l'Ouest, étant donné leur concentration dans le secteur des Grands lacs, particulièrement du lac Érié. Malgré leur niveau relativement élevé de développement, on estime que les pêches des Grands lacs souffrent elles aussi de surcapitalisation et de surparticipation par rapport à leur rendement biologique. C'est donc pour mieux réglementer les prises qu'on a établi récemment un régime de contingents individuels pour les principaux secteurs de pêche des Grands lacs.

On compte que la possibilité de transférer d'un pêcheur à l'autre des permis de pêche assortis de contingents contribue à résoudre les problèmes de surcapitalisation et de surparticipation, dans le secteur primaire et le secteur secondaire de l'industrie. Certains producteurs estiment que les régimes de contingentement, comme celui qui est appliqué sur le lac Érié, sont avantageux pour l'industrie. Ces régimes recueillent donc la faveur de la majorité des intéressés, et les associations de producteurs en assurent par conséquent elles-mêmes l'application. La plupart des producteurs conviennent cependant qu'il n'y a pas lieu de modifier les contingents pour d'autres raisons que la protection des ressources, et qu'il faudrait éviter de le faire, dans la mesure du possible, durant la saison de pêche.

Selon plusieurs témoins, c'est l'approvisionnement bien plus que la commercialisation qui risque d'être le problème majeur de la pêche en Ontario, dans les prochaines années. La pêche en eau douce en Ontario est l'industrie la plus importante du genre au Canada et elle dispose de la plus grande variété d'espèces, mais ses fondements demeurent malgré tout assez limités, pour ce qui est des espèces exploitées comme des lieux de pêche. Le secteur canadien du lac Érié fournit 60 p. 100 de la valeur des débarquements en Ontario, qui sont composés d'un nombre restreint d'espèces comme l'éperlan, la perchaude, le bar blanc et le doré. Devant pareil état de choses, le Comité tient à souligner que la protection de l'environnement et de l'habitat, ainsi que la gestion et la préservation des stocks, revêtent une importance particulière, à la fois pour l'industrie et pour les pouvoirs publics.

⁽¹⁾ Ministère des Pêches et Océans, région de l'Ontario, *Overview of the Ontario Fishery, Pacific, Inland and Arctic Fisheries Reference Manual*, 3 juillet 1984, p. 6.